PUBLICATION



eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg S.A.** (arrêté N° 1/2024/0518 du 28 mars 2025) pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques à Bettembourg, 206, Z.A.E. Wolser F.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 8 avril 2025 au 19 mai 2025

Bettembourg, le 3 avril 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY

Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET

Bourgmestre



